

SALLE DU COMITÉ, Mercredi, 29 juillet, 1891.

Le comité se réunit—M. SPROULE au fauteuil.

A. P. SHERWOOD est appelé, assermenté et interrogé :

*Par M. Somerville :*

1804. Vous êtes le chef de la police du Canada ?—Oui.

1805. Vous avez certains devoirs à remplir touchant l'enregistrement du temps de travail des hommes entrant dans les différents ministères ou en sortant ?—Oui ; dans le cas des employés entrant dans les bureaux ou en sortant. Les noms de toutes les personnes entrant après les heures d'office, avant 7 heures du matin et après 6 heures du soir, sont inscrits dans un livre, et on ne leur permet pas d'entrer si elles ne figurent pas sur des listes de permis fournies par les divers ministères.

1806. Qu'entendez-vous par listes de permis ?—Une permission d'entrer, signée du sous-ministre.

1807. Voulez-vous examiner vos livres et me dire si M. B. H. Humphreys était muni d'un permis de ce genre à partir du 15 décembre 1888 jusqu'au 1er mai 1891 ?—Je ne puis aller en arrière jusqu'à 1888, attendu que je ne devais fournir d'informations que du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890. J'ai emporté mes livres avec moi.

L'interrogatoire de M. Sherwood est suspendu, pour lui permettre de se procurer les informations demandées par M. Somerville.

II. E. HUME est appelé, assermenté et interrogé :

1808. Quelle position occupez-vous au ministère de l'Intérieur ?—Je suis commis de 2<sup>e</sup> classe.

1809. Quel est votre salaire ?—\$1,100.

1810. Vous êtes le secrétaire de M. Burgess, n'est-ce pas ?—Je fais sa correspondance personnelle.

1811. Qu'entendez-vous par cela ?—J'écris ses lettres.

1812. On vous appelait secrétaire particulier, n'est-ce pas ?—Non, monsieur ; il n'y a pas d'officier ainsi désigné.

1813. Mais vous étiez chargé de remplir les devoirs de cette position ?—J'étais le commis chargé de la correspondance de M. Burgess.

1814. Avez-vous jamais reçu un salaire additionnel pour services rendus dans le bureau ?—J'ai reçu quelque salaire supplémentaire.

1815. Quand ?—J'ai reçu un paiement au printemps de 1887.

1816. De combien ?—\$50.

1817. De qui ?—Par l'entremise d'un commis du nom de Hastings.

1818. Vous voyez ce compte, M. Hume (lui montrant le compte). Est-ce là l'argent que vous avez reçu ?—Oui, monsieur ; j'ai reçu une partie de ce compte.

1819. Quelle partie de ce compte avez-vous reçue ?—\$50.

1820. Qui a fait ce compte ?—Je l'ai fait à la demande de M. Hastings.

1821. Et vous avez certifié qu'il était exact ?—Oui.

1822. Vous avez reçu cet argent ?—J'ai reçu une partie de l'argent.

1823. Qui vous a donné instruction d'agir ainsi ?—J'ai reçu instruction d'agir de la sorte, mais je ne pense pas qu'il soit juste de nommer celui qui m'a dit de le faire.

M. SOMERVILLE.—Je pense qu'il faut que vous disiez ce que vous savez. Vous ne pouvez vous renseigner de personne ici. Vous êtes sous serment, et vous devez donner votre témoignage.

M. FOSTER.—Vous devez répondre.

*Par M. Somerville :*

1824. Qui vous a donné ordre d'agir ainsi ?—Le sous-ministre.

1825. Comment se fait-il qu'il vous ait donné ces instructions ; comment se fait-il qu'il vous ait ordonné de faire ce compte ?—Il m'a dit un jour que je pourrais recevoir un salaire supplémentaire pour certains services spéciaux que j'avais rendus.